

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UNE PHOTOCABINE OU VIDEOCABINE POUR UN USAGE PROFESSIONNEL

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales ont pour objet la location par « le Loueur » (société AJT, SARL immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 791 514 235 – 9 rue Lemoine 92100 Boulogne-Billancourt) d'une cabine photo ludique et personnalisable prenant des photographies ou des vidéos de manière autonome, automatique, appelée « la Photocabine » et s'appliquent à toute partie (« le Client ») avec lequel un contrat de location a été conclu. Ces conditions générales sont réputées être acceptées par le Client au moment de la signature du devis établi ou à défaut au moment de la réception de la Photocabine. Le contrat de location est composé des présentes conditions générales, du devis établi par le Loueur et accepté par le Client.

ARTICLE 2 : LIVRAISON, INSTALLATION ET REPRISE DE LA PHOTOCABINE

La livraison, l'installation et la reprise de la Photocabine se font aux lieux et dates convenus entre les parties. Le Client s'engage à communiquer au Loueur, au moins sept jours avant la date de livraison convenue, l'heure de livraison et de reprise souhaitées ainsi que toute information nécessaire à la livraison (adresse exacte, accréditation, contact, difficultés d'accès et d'installation, etc.).

Le Client s'engage à vérifier avant la livraison de la Photocabine, si les conditions de livraison suivantes sont bien respectées :

- livraison exclusivement par transpalette.

Le Client s'engage à vérifier, avant la livraison de la Photocabine, que les conditions de livraison suivantes sont bien respectées :

Roulage sur sol plat (sans pente) et dur,

- livraison de plain-pied, sans franchissement de marche,
- passages de portes supérieurs à 205 cm de haut et 90 cm de large,
- débattement nécessaire de 205 cm de long pour permettre de manœuvrer dans les éventuels virages.

La Photocabine ne peut-être installée que sur un sol dur. Les sols meubles comme la pelouse, le sable, la terre ne permettent pas l'installation de la Photocabine.

Le Client doit veiller à installer la Photocabine à distance des nuisances sonores importantes provoquant des vibrations, comme les caissons de basses. Ces nuisances sonores peuvent en effet provoquer des dégradations dans l'enregistrement du son ainsi que des images floues ou bougées, tant en photo qu'en vidéo. Le Loueur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de ces dégradations.

Le Client s'engage à mettre à disposition du Loueur une place de stationnement à moins de 100 mètres du lieu de livraison ou de reprise et à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour permettre l'accès au lieu d'installation et de reprise.

L'obligation de livraison sera suspendue tant que le Client n'aura pas communiqué les informations susvisées au Loueur.

En cas de retard de livraison ou de reprise de plus de 30 minutes dû à l'absence ou l'indisponibilité du Client ou à la communication d'informations incomplètes ou erronées, toute heure d'attente commencée sera facturée 65€ H.T. En cas d'impossibilité de livraison ou d'enlèvement de la Photocabine pour les mêmes raisons, le Loueur effectuera une seconde tentative de livraison ou d'enlèvement aux frais du Client, et sous réserve de disponibilité du transporteur.

Le dépassement d'une date ou d'un délai de livraison, l'impossibilité de retrait pour quelque raison que ce soit, ne donnera en aucun cas lieu à un quelconque droit à une indemnisation des dommages tant directs qu'indirects subis par le Client, ni à la résiliation du contrat de location.

Afin de permettre le fonctionnement de la Photocabine le client devra s'assurer de son installation dans un lieu protégé du soleil, de la pluie et du froid. La Photocabine ne pourra en aucun cas être installée en extérieur sans protection contre la pluie. Le Client sera tenu responsable des dégâts irréversibles d'une exposition à la pluie.

Le Client devra en outre mettre à disposition une alimentation électrique 220V et 16A fonctionnelle dès le moment de la livraison.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ DU CLIENT

La responsabilité de la Photocabine incombe au Client à compter du moment de la livraison de la Photocabine au lieu indiqué par lui et jusqu'à la reprise de la Photocabine. Le Client est responsable d'éventuels dommages causés aux tiers au cours de l'utilisation de la Photocabine et devra être couvert par un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle.

Le Client s'engage à faire un usage raisonnable de la Photocabine et conforme à sa destination. En cas de non-restitution, vol, perte ou détérioration de la Photocabine, quelle qu'en soit la cause, le Client sera seul tenu responsable des dommages en découlant pour le Loueur et les tiers (en ce compris les éventuels dommages indirects). Le Loueur aura le droit de retenir définitivement la caution (voir article 7 ci-dessous), sans préjudice de son droit à des dommages et intérêts complémentaires si le montant du dommage subi est supérieur.

Dès la livraison et l'installation par le Loueur, il est formellement interdit au Client de manipuler, démonter ou déplacer la Photocabine. Le Client se porte fort du respect de cette interdiction par toute personne ayant accès à la Photocabine tant qu'elle est sous sa garde. Il est formellement interdit au Client de manipuler ou démonter les composants de la Photocabine ni d'apporter une modification quelconque à la Photocabine, ceci à l'exception des manipulations nécessaires à la mise en route, à l'arrêt, et à toutes manipulations expressément demandées au Client par le Loueur. Le Client se porte fort du respect de cette interdiction par toute personne ayant accès à la Photocabine tant qu'elle est sous sa garde.

En cas de dommage ou de vol, le Client s'engage à en informer le Loueur immédiatement et sans délai par email à contact@photocabine.com ou par téléphone au numéro suivant : 01 77 37 65 50.

ARTICLE 4 : ÉTAT DU MATÉRIEL

Tout matériel mis à disposition du Client par le Loueur est réputé en bon état de fonctionnement, de présentation et d'entretien et conforme à la demande du Client. Au moment de la livraison de la Photocabine, le Client signe la « feuille de réception » attestant de la réception de la Photocabine et de son état. Il lui appartient de faire toute réserve qu'il estimerait nécessaire et notamment de reporter les éventuels défauts d'apparence ou les éléments manquants. A défaut de réserve sur la feuille de réception, la Photocabine sera réputée installée en parfait état d'apparence et de fonctionnement. En signant la feuille de réception, le Client reconnaît qu'il sait parfaitement utiliser la Photocabine.

Le Client s'engage à être présent ou représenté au moment de la reprise de la Photocabine. Le Client signe la « feuille de reprise », attestant de l'état de la Photocabine au moment de la reprise. Si le Client ne peut assister à la reprise de la Photocabine ni être représenté à l'heure convenue pour la reprise, le Loueur procède seul au constat de l'état sur la « feuille de reprise », qui est réputé accepté par le Client.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Le Client qui souscrit un contrat de location est redevable des sommes définies dans le devis établi par le Loueur. Le devis est établi en considération des éléments communiqués par le Client au moment de la commande. Toute modification de ces éléments, et toute modification, à la demande du Client, des prestations du Loueur, de leur durée ou de leur lieu de réalisation pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Sauf conditions particulières, les modalités de paiement sont les suivantes :

- paiement d'un acompte représentant 50% du coût total de la location au plus tard 72 heures avant la date de livraison convenue,
- paiement du solde au plus tard une semaine après la date d'enlèvement.

En cas de non-paiement de l'acompte et/ou de la caution, le Loueur se réserve le droit de résilier le contrat de location, sans préjudice de ses droits à indemnisation.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure l'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.

Après mise en demeure restée sans effet plus de cinq jours ouvrés, une pénalité forfaitaire de 10% du montant TTC impayé avec un minimum de 150€ sera facturée au Client, sans préjudice des autres droits à indemnisation du Loueur. Les frais éventuels de recouvrement seront mis exclusivement et entièrement à la charge du Client.

ARTICLE 6 : ANNULATION

Le Client peut annuler le contrat de location sans frais jusqu'à 15 jours avant la date convenue pour la livraison de la Photocabine. Passé ce délai il sera redevable d'une indemnité calculée en pourcentage du coût total de la location :

- annulation moins de 15 jours avant la date de livraison prévue : indemnité de 20%,
- annulation moins de 8 jours avant la date de livraison prévue : indemnité de 30%,
- annulation moins de 4 jours avant la date de livraison prévue : indemnité de 50%,
- annulation la veille, le jour de la livraison ou pendant la location : indemnité de 100%.

ARTICLE 7 : CAUTION ET RESTITUTION

Le Client s'engage à verser un dépôt de garantie de 5000 € par chèque bancaire en même temps que l'acompte prévu à l'article 5, à savoir au plus tard 72 h avant la date prévue pour la livraison. Ce dépôt de garantie pourra être encaissé à tout moment par le Loueur et ne porte pas intérêts au profit du Client. Aucune livraison ne pourra intervenir avant le versement du dépôt de garantie. La Photocabine doit être restituée dans l'état où elle se trouvait lors de la livraison.

Le dépôt de garantie sera remboursé après la restitution du matériel loué et vérification que la Photocabine est restituée dans l'état où elle se trouvait lors de la livraison. En cas de non-restitution, vol, perte ou détérioration de la Photocabine, le Loueur est en droit de conserver définitivement l'intégralité du dépôt de garantie sans préjudice de son droit à des dommages et intérêts complémentaires si le montant de son dommage est supérieur. Ce dommage pourra, sans que cette liste soit limitative, comprendre les frais de réparations, le cas échéant le prix du rachat d'une Photocabine ainsi que le manque à gagner du Loueur résultant de l'impossibilité de relouer la Photocabine à d'autres clients pendant le délai de réparation ou de remplacement de la Photocabine.

ARTICLE 8 : UTILISATION DE LA PHOTOCABINE

Le Client s'engage à faire un usage raisonnable de la Photocabine. Le Client est autorisé à mettre la Photocabine à disposition de tiers utilisateurs présents lors de l'événement qu'il organise, mais est tenu de s'assurer du respect par ces utilisateurs des consignes qui lui ont été données lors des échanges avec le Loueur et lors de la séance d'information lors de la livraison. À ce titre, le Client prendra en charge la bonne information des tiers relative aux conditions d'utilisation de la Photocabine ainsi que les différentes mesures de sécurité. Le Client s'engage à ce que les tiers utilisent la Photocabine conformément à l'usage auquel elle est destinée.

Sous réserve du complet paiement de la location, le Loueur transfèrera au Client, dans le délai de huit jours de la restitution de la Photocabine, à l'adresse e-mail que le Client aura communiquée, ou par tout autre

moyen convenu avec le Client lors de l'établissement du devis, la totalité des données recueillies par la Photocabine pendant la durée de la location.

Le Client s'engage à respecter les dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 en ce qui concerne les données personnelles qui pourraient être collectées, utilisées et/ou traitées pour son compte et qui proviendraient de l'usage de la Photocabine. Le Loueur intervient en qualité de sous-traitant du Client.

La Photocabine permet, sur option, de recueillir le consentement des utilisateurs à une utilisation commerciale des photographies et/ou de leurs coordonnées. Dans le cas où le client souhaiterait activer cette option, il autorise le Loueur à recueillir le consentement des utilisateurs à une utilisation promotionnelle des photographies pour son propre compte.

Le Loueur se réserve le droit de venir sur l'événement, après en avoir prévenu le Client et aux heures recommandées par le Client, pour réaliser des prises de vue photo et/ou vidéo du dispositif. Ces prises de vue photo et/ou vidéo pourront être utilisées par le Loueur à des fins de promotion commerciale.

ARTICLE 9 : DÉPANNAGE – REMPLACEMENT

En cas de dysfonctionnement de la Photocabine, le Client pourra contacter un numéro d'assistance mis à sa disposition par le Loueur. À défaut de résolution à distance par l'assistance téléphonique, le Loueur pourra envoyer un technicien au lieu d'utilisation de la Photocabine, à Paris.

Dans le cas où le dysfonctionnement aurait été causé par le fait du Client, notamment en cas d'installation ou d'utilisation non-conforme ou de défaut de surveillance, l'intervention du technicien serait facturée au Client selon la grille tarifaire en vigueur au jour de l'intervention.

Dans le cas où la Photocabine ne pourrait être réparée et sous réserve de disponibilité d'une autre Photocabine, celle-ci pourrait être remplacée sous 12h à Paris, et sous 24 heures hors de Paris. Dans le cas où le remplacement serait nécessaire du fait du Client, notamment en cas d'installation ou d'utilisation non-conforme ou de défaut de surveillance, les coûts de réparation ou de remplacement de la Photocabine et les frais d'enlèvement et de livraison seraient facturés au Client.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ DU LOUEUR

La responsabilité du Loueur ne saurait être engagée pour tous dommages ne découlant pas d'un vice caché de la Photocabine la rendant impropre à l'usage

auquel elle est destinée, pour tous dommages indirects, notamment pertes d'exploitation ou pour tous dommages résultant d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence (et notamment en cas d'intempérie, risque naturel, trouble civil ou militaire).

Par ailleurs, la responsabilité du Loueur ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement de la Photocabine résultant d'une connexion internet défaillante du fait du réseau filaire, wifi ou 4G, d'un défaut d'alimentation électrique, ou d'une utilisation non conforme aux recommandations du Loueur. Le Loueur décline toute responsabilité quant aux sujets et au contenu des photographies prises par le Client et les tiers.

En tout état de cause, la responsabilité du Loueur est limitée à 50% du montant effectivement perçu par elle au titre du contrat de location.

ARTICLE 11 : CESSIION DU CONTRAT – SOUS-LOCATION

Il est interdit au Client de céder ses droits résultant du présent contrat, de sous louer ou de prêter la Photocabine.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITÉ

Les deux parties s'engagent à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations qui leur auront été communiquées dans le cadre de l'exécution du contrat de location, et notamment toutes informations techniques, commerciales et financières concernant le Loueur et ses services et s'interdisent, en conséquence, pendant toute la durée du contrat de location et pendant trois ans après la date de retrait de la Photocabine, à condition que les informations susvisées ne soient pas tombées dans le domaine public, de les divulguer à quelque titre, sous quelque forme et à quelque personne que ce soit.

ARTICLE 13 : RÉSILIATION

En cas de non-paiement de l'acompte prévu à l'article 5 des présentes conditions générales 72 heures avant la date prévue de livraison de la Photocabine, le Loueur se réserve la possibilité de résilier le contrat de location. Le Client serait alors redevable d'une indemnité égale à 50% du coût total de la location.

La résiliation peut également intervenir à la demande du Loueur en cas de cessation des paiements ou d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre du Client.

En cas de non-paiement par le Client du solde de sa facture payable au plus tard une semaine après la

reprise ou de toutes factures dues en exécution du contrat de location, le Loueur se réserve la possibilité de résilier le contrat de location cinq jours ouvrés après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse. Dans ce cas, le Client devra restituer la Photocabine sans délai dès réception de la notification de résiliation. En cas de résiliation en vertu du présent article, le Client restera tenu du paiement du loyer jusqu'à la date prévue initialement pour la fin du contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être dus au Loueur.

ARTICLE 14 : NON CONCURRENCE – NON SOLlicitation

Le Client s'interdit de proposer à la vente ou à la location un matériel ayant des fonctionnalités similaires à la Photocabine pendant une durée de deux ans à compter de la signature du contrat de location.

Le Client s'interdit de solliciter les salariés et représentants du Loueur pendant un an à compter de la conclusion du contrat de location.

ARTICLE 15 : LITIGES ET DROIT APPLICABLE

En cas de contestation ou de litige relatif à l'exécution et/ou l'interprétation du contrat conclu entre le Loueur et le Client, les tribunaux de Paris sont seuls compétents. Le contrat de location est soumis au droit français.